Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20261103-D26_11_03_04-DE

Mis en ligne le : 09/11/2026
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 03 novembre 2026

Délibération N° : 2026/11/03/04

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le seize octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 / Présents : 22 - Votants : 22.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 22 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, NOWAK, LE CHENADEC, MAREC-PRIGENT, PÉDEL, TOURBOT, CASU, CORRE, BERNARD, RIOU, PÉRON, DIRUIT, GARAULT, BERTHOU, VIGOUROUX, CUEFF, SANQUER, CALLAC, BLONS, GOARIN, JACOPIN.

Absents et excusés : M. GUILLOTIN.

Secrétaire de séance : M. Éric GARAULT.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

GROUPEMENTS DE COMMANDES AVEC LA CAPLD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique ;
VU les projets de conventions de groupements de commandes.

Mme Nathalie TOURBOT, Adjointe au Maire, présente les principes des groupements de commandes de la CAPLD. Dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, il est proposé à la commune de Plouédern d'adhérer aux groupements de commandes suivants :

- Fourniture et services extérieurs pour les services techniques (outillages, ciments et éléments en béton, tuyaux et accessoires en plastique, produits en fonte et réseaux divers, peinture routière, signalisation verticale, produits thermocollés, consommables espaces verts) ;
- Matériel informatique.

Chaque groupement de commandes est institué par une convention qui précise les membres du groupement, l'objet, le rôle du coordonnateur, le rôle des membres et les modalités de tarification.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes « matériel informatique ».

DÉSIGNE la Communauté comme coordonnateur du groupement de commandes et la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté comme CAO de ce groupement,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tous les avenants relatifs à celle-ci ainsi que tous les documents relatifs à son exécution.

Le Secrétaire,
Éric GARAULT

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUÉDERN
29800

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.